

**COMPTE RENDU**  
**COMITE SYNDICAL TOURAINE PROPRE**  
**MARDI 27 SEPTEMBRE 2022, A 18H30**

**Mairie – salle du Conseil**  
**Parc de la Perraudière**  
**37540 Saint-Cyr-sur-Loire**

**Convocations adressées le mardi 20 septembre 2022**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. PIERRE (pouvoir de Mme GAULTIER), Président  
Mme SUARD, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente  
M. COHEN (pouvoir de Mme WANNERROY), 5<sup>e</sup> Vice-Président  
Mme BOULOZ, 6<sup>e</sup> Vice-Présidente  
M. LALOT (pouvoir de M. MORETTE), 7<sup>e</sup> Vice-Président  
Mmes DEGRAVE, LEMARIE (pouvoir de M. TRYSTRAM) et VIALLES  
MM. ARNOULD (pouvoir de M. MEREAU), BABARY, EHLINGER (pouvoir de M. DROUET),  
FORGEON, GERARD, LUANCO, MASSARD (pouvoir de Mme GINER) et ROUX

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes AUDIN, GAULTIER (pouvoir à M. PIERRE), GINER (pouvoir à M. MASSARD), MOUSSET  
et WANNERROY (pouvoir à M. COHEN)  
MM. DROUET (pouvoir à M. EHLINGER), LOUAULT, MARAIS, MEREAU (pouvoir à M.  
ARNOULD), MORETTE (pouvoir à M. LALOT) et TRYSTRAM (pouvoir à Mme LEMARIE)  
Mme GENEVE, Trésor public

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Touraine Propre : Mme AROCHE, M. NAVARD et M. TECHER  
SAGE Engineering : Mme LIENHART et M. PERILLAT-BOTONNET

---

Mme VIALLES est désignée secrétaire de séance.

M. le Président accueille les nouveaux délégués du Smictom du Chinonais :

- titulaires (Mme Catherine DEGRAVE, MM. Claude ROUX et Eric LUANCO)
- suppléants (Mme Karine LATOUCHE, MM. Jean-Michel CHEMINOT, Michel FORGEON et Didier DOUCHET) ; le nouveau délégué de la CC Loches Sud Touraine (M. Bruno MEREAU) est absent et est excusé.

## ETUDES

### POINT 1 – ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE (AMO) POUR L’AIDE A LA DEFINITION D’UNE STRATEGIE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS RESIDUELS (MENAGERS OU NON) SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE TOURAINE PROPRE

- *Présentation en séance par Mme LIENHART et M. PERILLAT-BOTONNET du cabinet SAGE Engineering.*

#### **Présentation de l’étude**

Les déchets des habitants en Indre-et-Loire sont gérés par les structures suivantes :

- CC Gâtine-Choisilles-Racan
- CC Loches Sud Touraine
- CC Touraine Vallée de l’Indre
- CC Touraine-Est Vallées
- SMICTOM d’Amboise
- SMICTOM du Chinonais
- SMIPE Val Touraine Anjou
- Tours Métropole Val de Loire

A l’exception du SMIPE Val Touraine Anjou, les collectivités citées ci-dessus sont membres de Touraine Propre. Actuellement, les déchets non valorisables du département sont envoyés dans différents exutoires (Sonzay, Chanceaux-près-Loches...).

D’autres tonnages de déchets sont peu connus en Indre-et-Loire comme les Déchets d’Activités Economiques (DAE) et de services techniques, estimés à 88 000 T, et envoyés en enfouissement en Indre-et-Loire ou dans les installations de départements voisins (Loir-et-Cher et Vienne).

Enfin, le futur centre de tri de Parçay-Meslay devrait générer environ 13 000 tonnes de refus de collectes sélectives par an à l’horizon 2024.

Pour mémoire, les centres d’enfouissement de Chanceaux-près-Loches et Sonzay vont fermer rapidement (2023 pour Chanceaux). Les collectivités d’Indre-et-Loire, en lien avec la Préfecture, les services de l’Etat, l’ADEME et la Région recherchent donc des solutions de valorisation et traitement des déchets résiduels (OMR, tout-venant, DAE et autres).

Touraine Propre, en accord avec les collectivités adhérentes au syndicat, lance donc une étude qui permettra de :

- **Estimer les effets des politiques de prévention engagées ou programmées, et proposer des pistes aux différents EPCI afin d’éventuellement les améliorer.**

- Définir les tonnages de déchets ménagers résiduels ménagers et issus d'activités économiques (gérés ou non par le SPGD) ainsi que de tout-venant de déchèteries.
- Estimer l'évolution de ces gisements au cours des années 2020 à 2030 et 2050 au vu des évolutions de population et des projets des différents EPCI notamment en termes de prévention, de gestion des biodéchets ou de la valorisation du tout-venant de déchèteries.
- Etablir un scénario de gestion des flux de déchets non valorisables. Proposer des solutions de portage des éventuels sites de traitement ou de valorisation à porter.
- Proposer un scénario de gestion temporaire dans l'attente de l'ouverture d'éventuels sites à créer, prenant en compte les capacités de traitement locales, et dans les départements limitrophes
- Accompagner Touraine Propre dans la communication autour de ces enjeux

M. BABARY les remercie pour cette présentation et est dans l'attente des résultats.

M. le Président les remercie également et explique que parallèlement les rencontres avec les associations se poursuivent.

M. ROUX est satisfait d'apprendre que les associations sont forces de propositions dans ce dossier.

### **Appel d'offres et candidature retenue**

M. le Président explique qu'un appel d'offres a été lancé du 29 juin au 28 juillet 2022 afin de déterminer le prestataire en charge de cette AMO. 2 candidatures ont été reçues :

- **SAGE ;**
- **ELCIMAI.**

Au regard des critères prix (40% de la note) et de la valeur technique (60%), le groupement SAGE a été retenu.

### **Demande de subvention à l'ADEME**

M. le Président expose que, conformément à la délibération n°4 du Comité syndical du 11 juillet 2022, Touraine Propre a sollicité les services de l'ADEME afin d'être accompagné financièrement dans cette AMO.

Un dossier de demande de subvention a été déposé le 13 septembre 2022. Le coût total du projet est estimé à 133 804 € TTC, incluant les insertions légales. Un retour rapide et positif de l'ADEME est espéré.

### POINT 13 – INFORMATION COURRIER ASPIE

➤ *Voir annexe.*

M. le Président présente aux délégués le courrier de l'ASPIE reçu par le Syndicat le 6 septembre 2022 et intitulé « Argumentaire de l'ASPIE sur l'opportunité d'un incinérateur » ainsi que la réponse qui lui a été faite le 13 septembre 2022.

### FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

#### POINT 2 – ELECTION DU 3<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

##### A/ DECISION DE PROCEDER A L'ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT ET DE FIGER L'ORDRE DES VICE-PRESIDENTS

Du fait du décès brutal de M. Jean-Marie VANNIER au mois de mai dernier, le Comité syndical décide, à l'unanimité (vote à main levée) de procéder à l'élection du 3<sup>e</sup> Vice-président et de ne pas procéder à la réélection des 4<sup>e</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> Vice-présidents.

##### B / ELECTION DU 3<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

M. le Président indique avoir reçu la candidature de M. Bruno MEREAU.

Du fait de l'absence excusée de M. MEREAU, M. le Président lit le courrier de candidature qui lui a été transmis par M. MEREAU. Il y présente et explique ses motivations pour occuper cette fonction.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

M. MEREAU est élu 3<sup>e</sup> Vice-président par 47 voix sur 52 suffrages exprimés (47 pour M. MEREAU et 5 nuls).

M. le Président déclare M. MEREAU élu à la 3<sup>e</sup> Vice-présidence de Touraine Propre et lui adresse ses félicitations.

### POINT 3 – ELECTION DU 8<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT

Conformément à la délibération n°1 du Comité syndical du 11 juillet 2022 relatif à la création d'un poste de 8<sup>e</sup> Vice-président,

M. le Président indique avoir reçu la candidature de M. Philippe MASSARD.

M. MASSARD se présente et explique ses motivations pour occuper cette fonction.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

M. MASSARD est élu 8<sup>e</sup> Vice-président par 54 voix sur 54 suffrages exprimés.

M. le Président déclare M. MASSARD, élu à la 8<sup>e</sup> Vice-présidence de Touraine Propre et lui adresse ses félicitations.

### POINT 4 – PRESENTATION DE M. NICOLAS TECHER, VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

M. TECHER se présente. Il a intégré l'équipe de Touraine Propre depuis le 20 septembre 2022. Il bénéficie d'un CDD d'une durée de 1 an contractualisé dans le cadre du nouveau dispositif de volontaire territorial en administration (subventionné à hauteur de 15 000€). Son travail s'articulera principalement autour des missions suivantes :

- Animation des stands de sensibilisation ;
- Suivi du déploiement des composteurs partagés ;
- Suivi du dispositif Livr'Libre ;
- Participation aux actions de communication du Syndicat.

## POINT 5 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

M. le Président présente la décision budgétaire modificative n°1. Il s'agit des ajustements de crédits, en particulier du fait de l'AMO.

<b>TOURAINE PROPRE</b>	
<b>DBM n°1</b>	<b>CS 27 septembre 2022</b>

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>		
<b>OBJET</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
Participation Smictom Chinonais	74758-020- AG -	3 697,24 €
Participation CC Loches Sud		
Touraine	74758-020- AG	95,06 €
Participation CC TEV	74758-020- AG	172,48 €
Reduction particip Smictom		
Amboise	74758-020- AG -	56,35 €
Participation CC TVI	74758-020- AG	179,83 €
Rembt urssaf	6479-020- AG	255,00 €
Pdts divers	7588-020- AG	1,24 €
Gobelets non rendus	7788-020- AG	134,31 €
Cotisation exceptionnelle 2022		
AMO	74758-020-AG	41 515,67 €
<b>TOTAL</b>		<b>38 600,00 €</b>

<b>DEPENSES</b>		
<b>OBJET</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
Etude AMO déchets (60 %)	617-020- AG	78 732,00 €
Autres frais divers	6188-020-AG -	41 000,00 €
Dépenses imprévues	022-020-AG	868,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>38 600,00 €</b>

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'adopter la décision budgétaire modificative n° 1.

#### POINT 14 - ECHANGES AUTOUR D'UN FUTUR RECRUTEMENT CHARGE MISSION SUIVI AMO ET COMMUNICATION

M. le Président relate que le dimensionnement actuel de l'équipe du Syndicat ne se montre pas suffisant. Un changement de paradigme étant en cours, la charge de travail s'est considérablement accrue au cours de ces derniers mois. Un recrutement s'avère donc être nécessaire. Par conséquent, une révision de la cotisation sera proposée au prochain Comité syndical.

M. GERARD souhaite savoir quand interviendra ce recrutement et quelles seront les missions qui lui seront confiées.

Mme AROCHE explique que cette recherche porte sur un chargé de mission en communication et gestion des déchets. Une expérience d'au moins 2 ans à un poste similaire serait souhaitable.

#### POINT 6 - REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT ELUS HORS TERRITOIRE TOURAINE PROPRE

M. le Président et Mme AROCHE expliquent que ce point concerne les déplacements exceptionnels hors du territoire de Touraine Propre des élus indemnisés, dans le cadre d'un mandat spécial.

- ✓ Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ;
- ✓ Vu les articles du CGCT L5211-12 à 14 ;
- ✓ Vu le décret 2006-781 du 3 juillet 2006.

Le montant du remboursement s'effectuera sur la base de celle des fonctionnaires territoriaux.

A l'unanimité, le Comité syndical décide de rembourser les frais ci-dessus sur justificatifs originaux et si le caractère exceptionnel (rendez-vous avec une autre collectivité hors territoire Touraine Propre, colloques, formations ...) est avéré.

#### POINT 7 - TARIF GOBELETS NON RENDUS

Mme AROCHE rappelle que, parmi ses activités, Touraine Propre prête à titre gracieux des gobelets réutilisables pour des manifestations organisées par des associations ou des collectivités du territoire. Lors de leur restitution, il y a régulièrement des gobelets manquants. Ces derniers sont actuellement facturés sur la base de 0,46€, ce qui correspond à la dernière facture reçue (2019). Ces modalités de remboursement sont indiquées

A la demande du Trésor public, Touraine Propre doit impérativement délibérer afin de fixer le tarif du gobelet manquant. Du fait de l'augmentation des coûts de la matière première (plastique) et des frais de transport, il est proposé un tarif de 0.60 €.

Conformément à la législation, le tarif minimal d'émission d'un titre sera de 15 €.

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'adopter le tarif de 0.60 € pour chaque gobelet non rendu avec un minimum de facturation globale fixé à 15 €.

### POINT 8 – DONNE ACTE

M. le Président informe le Comité qu'il a signé les documents suivants :

- **Notification AMO déchets (courrier du 15 septembre 2022) ;**
- **Prestation de refonte du site internet du Syndicat (courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2022) ;**
- **Conventions pour les prêts de gobelets ;**
  - o Badminton Joué-lès-Tours (1 mars 2022) ;
  - o Ville de Descartes (15 avril 2022) ;
  - o Université de Tours (26 avril 2022) ;
  - o Macrocosme (10 mai 2022) ;
  - o Mairie de Montlouis-sur-Loire (31 mai 2022) ;
  - o APE (14 juin 2022) ;
  - o Le Python fêtard (28 juin 2022) ;
  - o APE Ecole Molière (28 juin 2022) ;
  - o ANSVB (12 juillet 2022) ;
  - o Musée des Outils (20 septembre 2022) ;
  - o Société Ciné TEVE (20 septembre 2022) ;
  - o Au Tours des Possibles (20 septembre 2022).
- **Conventions pour les bornes Livr'Libre ;**
  - o Athée-sur-Cher (28 mars 2022) ;
  - o Fondettes – borne n°3 (28 mars 2022).

### REDUCTION A LA SOURCE ET BIODECHETS

### POINT 9 – BIODECHETS: POINT D'ENSEMBLE ET DECISION RELATIVE AU MATERIEL RESTANT DISPONIBLE

M. NAVARD rappelle que, comme expliqué lors du point 6 du Comité syndical du 11 juillet 2022, l'association Zéro Déchet Touraine a été retenue à la suite d'un appel d'offres afin d'assurer le suivi de 60 sites de compostage répartis sur l'ensemble du territoire de Touraine Propre durant un an.

Les bacs et l'ensemble des accessoires – à l'exception des bio-seaux encore en fabrication – étant désormais livrés, l'expérimentation est en train d'être lancée. L'accompagnement par Zéro Déchet Touraine devrait commencer à partir du mois d'octobre pour les emplacements déjà identifiés.

Compte tenu de la répartition démographique et des demandes des habitants, la répartition suivante des sites est proposée au Comité :



Collectivité	Nombre de sites (accompagnement ZDT)	Nombre de sites (hors accompagnement ZDT)	Sites en réserve
Tours Métropole Val de Loire	30	Néant	3
CC Touraine Est Vallées	5	Néant	1
CC Loches Sud Touraine	8	1	2
CC Touraine Vallée de l'Indre	6	Néant	1
CC Gâtine-Racan	4	Néant	1
SMICTOM d'Amboise	7	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>10</b>

**Soit un total de 72 sites potentiels.** Pour l'heure, Touraine Propre se réserve le droit de conserver 2 sites supplémentaires afin de pallier le risque de vol ou de dégradation.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte la répartition présentée ci-dessus des 72 sites de compostage installés dans le cadre de l'expérimentation d'un an portée par Touraine Propre.

#### **POINT 10 - SEMINAIRE D'AUTOMNE PREVENTION**

M. le Président annonce que, dans la continuité du séminaire « biodéchets » organisé le 11 juillet dernier à Mame (Tours), Touraine Propre et la Préfecture d'Indre-et-Loire prévoient une nouvelle rencontre qui devrait se tenir fin novembre ou début décembre 2022. Le thème retenu est la prévention des déchets.

Ses objectifs sont multiples :

- Enrichir les axes de travail sur la prévention au niveau du département et/ou des EPCI ;
- Faire des élus des relais des politiques de prévention ;
- Faire connaître les actions déjà en œuvre.

La date et le lieu de ce séminaire vous seront communiqués prochainement.

#### **POINT 11 - INFORMATION STANDS**

M. NAVARD explique que les stands de sensibilisation à la réduction à la source des déchets se poursuivent cet automne. Leur animation est confiée à Nicolas et/ou Mathis.

Les dates suivantes sont annoncées :

- **Samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022** : Au Tours des Possibles (Tours - TMVL) ;
- **Samedi 8 octobre 2022** : journée de l'environnement (Artannes-sur-Indre - CCTVI) ;
- **Samedi 26 novembre 2022** : semaine européenne de la réduction des déchets (Rouziers-de-Touraine – CCGR).

Mme AROCHE invite les délégués du SMICTOM du Chinonais à faire connaître d'éventuelles manifestations dans lesquelles le Syndicat pourrait s'insérer.

M. LUANCO demande si leur animation est assurée en interne.

M. le Président lui confirme que leur animation est confiée au personnel de Touraine Propre, à savoir Mathis ou Nicolas.

## **COMMUNICATION**

### **POINT 12 – INFORMATION SITE INTERNET**

Mme SUARD annonce que le travail de refonte intégrale du site internet du Syndicat a commencé à la rentrée. Une réunion a été organisée le mardi 27 septembre avec Mme SUARD, 2<sup>e</sup> Vice-présidente en charge de la communication, Mme DUBOIS-GOUCHAULT, graphiste retenue pour ce projet, et Mathis Navard, responsable technique et doctorant à Touraine Propre.

La mise en ligne du nouveau site internet devrait intervenir d'ici la fin de l'année. En plus de mettre à jour le contenu existant, il s'agit de proposer une interface entièrement renouvelée et correspondant aux nouveaux modes de consultation (téléphones portables, tablettes...) tout en intégrant un important volet dédié à la prévention. L'identité graphique du Syndicat sera également revue afin d'être en adéquation avec ce nouveau support de communication.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Prochain Comité syndical**: la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.

La secrétaire de séance

Le Président

**Elisabeth VIALLES**

**Benoist PIERRE**